



CC de l'Ile d'Oléron (Siren : 241700624)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

|                    |                             |
|--------------------|-----------------------------|
| Nature juridique   | Communauté de communes (CC) |
| Commune siège      | Saint-Pierre-d'Oléron       |
| Arrondissement     | Rochefort                   |
| Département        | Charente-Maritime           |
| Interdépartemental | non                         |

## Date de création

|                  |            |
|------------------|------------|
| Date de création | 26/12/1995 |
| Date d'effet     | 26/12/1995 |

## Organe délibérant

|                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Mode de répartition des sièges | Répartition de droit commun |
| Nom du président               | M. PASCAL MASSICOT          |

## Coordonnées du siège

|                                |                                   |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| Complément d'adresse du siège  | 59, route des Allées              |
| Numéro et libellé dans la voie |                                   |
| Distribution spéciale          |                                   |
| Code postal - Ville            | 17310 ST PIERRE D'OLERON          |
| Téléphone                      | 05 46 47 24 68                    |
| Fax                            | 05 46 47 12 88                    |
| Courriel                       | secretariat.general@cdc-oleron.fr |
| Site internet                  |                                   |

## Profil financier

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Mode de financement                                 | Fiscalité professionnelle unique |
| Bonification de la DGF                              | oui                              |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC)          | non                              |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)      | non                              |
| Autre taxe  | non                              |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | oui                              |
| Autre redevance                                     | non                              |

## Population

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| Population totale regroupée | 22 593 |
|-----------------------------|--------|

Densité moyenne 128,81

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 8

| Dept | Commune (N° SIREN)                 | Population |
|------|------------------------------------|------------|
| 17   | Dolus-d'Oléron (211701404)         | 3 296      |
| 17   | La Brée-les-Bains (211704861)      | 700        |
| 17   | Le Château-d'Oléron (211700935)    | 4 250      |
| 17   | Le Grand-Village-Plage (211704853) | 1 065      |
| 17   | Saint-Denis-d'Oléron (211703236)   | 1 342      |
| 17   | Saint-Georges-d'Oléron (211703376) | 3 775      |
| 17   | Saint-Pierre-d'Oléron (211703855)  | 6 880      |
| 17   | Saint-Trojan-les-Bains (211704119) | 1 285      |

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 14

| Compétences exercées par le groupement   |
|--|
| <p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</li> </ul> <p><i>Compétences Obligatoires : 5-Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés : - La Communauté de communes pourra à tout moment développer de nouveaux services visant à la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets de toute nature dans le respect de la réglementation en vigueur.</i></p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autres actions environnementales</li> </ul> <p><i>Compétences optionnelles : 7- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de l'énergie : Élaboration et mise en œuvre d'une politique communautaire de gestion des espaces naturels Éducation à l'environnement dans les domaines relatifs aux compétences communautaires Lutte contre les chenilles - démoustication - dératisation Construction, gestion et entretien d'un chenil oléronais Nettoyage des plages à l'exclusion des algues d'échouage Soutien à la transition énergétique : Contribution à la transition énergétique : la collectivité, engagée dans un projet de Territoire à Énergie Positive, assure le rôle d'animatrice et de pilote de la transition énergétique sur l'Île. Plan Climat-Air Énergie Territorial : la collectivité porte la mise en œuvre du PCAET, incluant la réalisation de bilans GES interne et territorial, et anime l'action Climat-Air-Energie du territoire. Développement des énergies renouvelables : réalisation d'études, d'actions de promotion, d'exploitation d'installations sur son propre patrimoine et par délégation sur tout type de patrimoine (public ou privé), soutien aux acteurs locaux dans la mise en place d'actions, création et gestion d'outils permettant le développement des énergies renouvelables. Participation au financement des installations de production d'énergies renouvelables : réalisation, promotion, participation et animation de projets de production d'énergie renouvelable incluant du financement participatif sur les espaces bâtis et fonciers communautaires. Maîtrise de l'énergie : réalisation d'études, d'actions de promotion, opérations sur son propre patrimoine, soutien financier aux acteurs locaux (entreprises et particuliers) dans la mise en place d'actions (mobilité, bâtiment, consommations énergétiques des activités économiques), création et gestion d'outils permettant de renforcer la</i></p> |

maîtrise énergétique.

#### Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme, \* Actions visant à promouvoir, maintenir, renforcer et favoriser le développement d'une activité agricole durable, \* Actions de promotion, d'assistance, de soutien et de formation à l'activité économique et à l'emploi, notamment par le versement d'aides directes, dans le cadre du SRDEII.

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Compétences obligatoires : 1-Aménagement de l'espace communautaire : \* Schéma de Cohérence Territoriale (SCot), document de planification et d'aménagement du territoire élaboré et suivi à l'échelle du Pôle d'équilibre territorial et rural du pays Marennes Oléron par délégation de compétence au syndicat mixte du pays Marennes Oléron, \* Schéma de secteur, \* Élaboration et promotion de la Charte architecturale et paysagère, \* Harmonisation des règlements d'urbanisme en vigueur dans chacune des communes membres, \* Actions favorisant les déplacements intercommunaux des personnes dans le cadre des orientations définies par le SCOT, \* Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

- Schéma de secteur

#### Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

#### Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

#### Logement et habitat

- Politique du logement social

#### Autres

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Compétences obligatoires : 4-Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage : -Création et gestion d'aires d'accueil et de passage réservées aux gens du voyage dans le cadre du schéma départemental.

## Adhésion à des groupements

| Dept | Groupement (N° SIREN)  | Nature jur. | Population |
|------|--|-------------|------------|
| 16   | SM pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (251601787)       | SM ouvert   | 1 001 597  |
| 17   | SM départemental de la voirie des communes de la Charente Maritime (251701827) | SM fermé    | 538 319    |
| 17   | Syndicat intercommunautaire du littoral (251710687)                            | SM fermé    | 202 055    |
| 17   | PETR Pays Marennes Oléron (200050334)  | SM fermé    | 38 320     |
| 17   | SOLURIS (Solutions numériques territoriales innovantes) (251702320)            | SM ouvert   | 1 069 597  |
| 17   | EAU 17 (251701819)   | SM fermé    | 572 520    |

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)